



Requete de fin d'interdiction de territoire

Par **cmoi60**, le **28/12/2010** à **09:20**

Bonjour,

Voilà mon concubin bientôt mon conjoint car la mairie veut bien accepter notre union, n'as pas pue recevoir sa carte de séjour ni sont recepissé car il as une interdiction de territoire de 3 ans, nous allons faire une requête de fin d'interdiction de territoire sachant que monsieur a 10 ans de presence en france a un enfant francais de femme francaise et le deuxieme en cours qui naîtra le 15 juin 2011, mais ma grande question et si nous envoyons cette requete de la france sachant qu'il et interdit de territoire cela posera t'il un probleme?? et que penser vous de l'aide juridictionelle? svp je voudrais avoir des renseignements et de l'aide pour ce sujet si des personnes on ete dans le meme cas comment cela c'est t'il passer pour eux?

Merci d'avance.

Par **maniongui**, le **28/12/2010** à **23:09**

L'interdiction de territoire date de quand?

Par **maniongui**, le **28/12/2010** à **23:15**

L'interdiction de territoire date de quand?

Par **cmoi60**, le **01/01/2011** à **16:57**

bonjour,

tout d'abord je vous souhaite une tres bonne annee 2011, la date de l'interdiction daté de 2006.

cordialement. et merci pour votre réponse et d'avoir pris le temp de me lire

Par **sab**, le **01/01/2011** à **21:37**

bonjour ,

Je suis française d'origine Algérienne je tiens à vous exposer mon problème : voila j'ai rencontré un homme qui a une interdiction de territoire français de 3 ans , je vie une relation a distance avec lui, je suis donc a la recherche de témoignages, si certaine d'entre vous on déjà vécu cela ou vive cette situation , on va se marié en juillet 2011 en Algérie , après notre mariage pourra t'il venir en France de manière légale bien sur , combien de temps pour obtenir un visa sachant qu'il est interdit de territoire ou il doit attendre que son délai soit terminé fin 2014 pour obtenir un visa . notre mariage sera-t-il transcrit sans problème, je suis enceinte sera-t-il la pour l'accouchement.

Merci de votre réponse

Par **kheus**, le **05/01/2011** à **13:46**

Bonjour chers amis

je voudrais avoir votre avis sur ma situation, la voici: je suis africaine rentrée en france légalement pour un séjour de un mois en 2008, et depuis je suis sans papier et vie avec mon conjoint allemand et on est pacsé un ans plustard, nous avons un enfant de plus de 1ans, j'ai fait 2 fois une demande de titre de séjour depuis 2ans, et la prefecture m'a finalement répondu un refus et de quitter le territoire francais d'ici un mois!!

pourriez vous m'aider svp???